

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 avril 2013

## La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

---

### Déclaration du groupe de la coopération

Le défi alimentaire et le réchauffement climatique rendent plus précieux la gestion de l'eau. Sur le plan qualitatif, la France doit respecter les exigences de la directive européenne et le secteur agricole n'est d'ailleurs pas le seul concerné. Le groupe de la coopération partage la volonté de répondre à ces enjeux essentiels pour l'avenir. Il partage aussi la conviction que l'innovation agronomique et l'innovation technique sont au cœur des défis à relever et soutient la proposition de contractualisation dans les zones sensibles de captage, notamment avec les forestiers.

En revanche, le groupe de la coopération diverge fortement sur la méthode proposée pour atteindre ces objectifs, du fait de la non prise en compte de la dimension économique et de réelles divergences techniques.

Sur le plan quantitatif, l'avis est très réticent sur la question du stockage de l'eau ; il constitue pourtant une solution d'avenir pour un usage durable de l'eau lorsque la ressource le permet, ce qui répond parfaitement à la préoccupation de « passer d'une approche curative à des démarches préventives ».

La question de l'irrigation est tout autant entachée de suspicion, alors que les agriculteurs se sont engagés dans la mise en place d'une gestion concertée à un coût qui soit compatible avec la pérennité des exploitations agricoles. L'irrigation permet de répondre dans bien des cas aux exigences de qualité, de diversité et de régularité des produits alimentaires formulées par les consommateurs et l'eau utilisée pour l'irrigation est une eau brute, qui n'a subi aucun traitement et dont la qualité est nécessairement inférieure à l'eau potable.

Sur le plan qualitatif, le groupe de la coopération regrette que les démarches de progrès dans lesquelles sont engagés les acteurs agricoles, agroalimentaires et notamment les coopératives, soient très peu valorisées ; l'avis ne permet donc pas d'enclencher une dynamique de généralisation à partir des exemples réussis en matière de reconquête de la qualité de l'eau. En effet, pour progresser vers un développement plus durable, nous devons convaincre et nous le savons particulièrement au sein des entreprises coopératives, essentiellement des PME dont trois agriculteurs sur quatre sont sociétaires, soit un quart de l'agroalimentaire en France.

Les coopératives jouent un rôle d'accompagnement et de conseil déterminant auprès des agriculteurs. Elles ont ainsi engagé depuis plusieurs années des actions visant à maîtriser l'impact de leur activité sur l'environnement, à l'image de l'engagement d'Invivo dans la gestion des bassins d'alimentation de captage ou comme l'agriculture écologiquement intensive dans laquelle se sont

engagées des milliers d'agriculteurs, par exemple, au sein de la coopérative Terrena. Des conventions ont également été signées entre les agences de l'eau et des coopératives agricoles, comme Maïsador dans le Sud-ouest, pour la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à concilier la protection de la ressource en eau et des milieux, et le développement économique de l'agriculture. Malheureusement, l'avis fait l'impasse sur ces démarches. Surtout centré sur l'amont agricole, avec très peu d'éléments sur l'aval et donc sur les débouchés des produits agricoles, cet avis ne propose aucune vision pour les filières agricoles et agroalimentaires.

Les solutions doivent être élaborées à partir du terrain en fonction des spécificités des territoires et non à partir de règles édictées au niveau national dans une logique punitive. Au final, les principales propositions de l'avis reposent sur une fiscalité accrue, avec de nouvelles taxes qui se traduiront par des contraintes financières supplémentaires pour les agriculteurs et ce, dans un contexte économique déjà très difficile. La pénalisation de nos producteurs par rapport à nos concurrents européens n'est pas prise en compte. Au contraire, il faut continuer de faire évoluer les comportements et les mentalités par la formation et le conseil ; or, ces deux leviers prioritaires sont des points quasi absents de l'avis. Autre point de désaccord essentiel, l'avis veut s'inscrire dans le moyen et long terme en faisant l'impasse sur la situation actuelle ; pourtant, pour relever ces défis, il faut bien assurer la survie aujourd'hui de nos exploitations, de nos entreprises et des emplois du secteur.

La fertilisation azotée d'une plante ne se pilote pas avec des taxes mais avec des raisonnements agronomiques. Nous avons des divergences techniques de fond : on sait par expérience qu'une augmentation de 60 % du prix de l'azote ne conduit qu'à un très faible recul des volumes utilisés (de l'ordre de 5 %) alors qu'en revanche elle dégrade fortement la compétitivité de la ferme France. Les politiques de quotas (ou de contingentement) qui obligent à une réduction drastique de l'azote utilisée, comme il en existe au Danemark, ont un effet calamiteux sur la qualité des produits agricoles (le taux de protéine des blés danois est tombé en quelques années de 11,5 (taux français) à moins de 9 %, taux auquel le blé n'est plus panifiable, sans bénéfice pour l'environnement car la plante, trop faible, ne capte pas l'azote disponible qui risque donc davantage d'être lessivé. C'est ce qui est fait en France, depuis des années, au travers du fractionnement des apports et qu'il faut affiner et généraliser.

Enfin, le groupe de la coopération est en profond désaccord avec la vision du secteur agricole qui sous-tend l'avis. Celui-ci accorde une priorité, voire une vertu absolue, aux circuits courts et à l'agriculture biologique et jette le soupçon sur les productions agricoles qui exportent. Le lien avec la qualité de l'eau ne nous paraît pas évident, loin de là. Les avantages de la commercialisation locale, dans laquelle sont engagées de nombreuses coopératives, consistent davantage en des atouts socioéconomiques que dans des impacts environnementaux favorables, comme le souligne une note de mars 2013 du Commissariat général au développement durable. Notre défi, c'est de concilier la performance économique du secteur agroalimentaire, un des seuls qui contribuent positivement à la balance du commerce extérieur, avec le respect de l'environnement et la préservation des emplois.

Pour relever le défi d'un développement plus durable, le groupe de la coopération ne croit ni à la décroissance ni au repli sur soi.

C'est pourquoi, le groupe de la coopération a voté contre l'avis.

